
LOI DE FINANCES

GESTION 2021

BUDGET DU CITOYEN



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Qu'est-ce que le budget de l'Etat ?	4
2. Qu'est-ce que le budget des citoyens, ses buts et objectifs ?	4
3. Comment se présente le processus budgétaire au Bénin et qui sont ses acteurs ?	4
4. Quels sont les textes qui ont donné naissance au processus budgétaire ?	6
I. Hypothèses macroéconomiques et budgétaires	8
II. Finances publiques	10
1. D'où viendront-ils les revenus de l'Etat annoncés dans le projet de budget de l'Etat ?	12
2. Quelques sont les principales sources de recettes de l'Etat ?	13
3. Combien l'Etat compte-t-il dépenser pour assurer ses services aux citoyens ?	19
4. Les prévisions de dépenses de l'Etat sont-elles présentées selon les classifications ?	23
5. A quoi le Gouvernement consacrera-t-il les crédits budgétaires : les priorités pour 2021 ?	37
6. Affectations de ressources aux administrations infranationales/locales	50
7. Les dépenses de l'Etat ainsi détaillées dépassent-elles l'argent à collecter ?	52
8. Comment le Gouvernement compte-t-il mobiliser l'argent qui va lui manquer : Emprunts de l'Etat	53
9. Mais l'Etat ne veut-il pas rembourser l'argent qu'il avait déjà emprunté auprès des partenaires au développement comme le FMI, la Banque Mondiale et des opérateurs économiques de notre pays ?	54
III. Quelques mesures sociales et économiques portées par la loi de finances pour l'année 2021	56
IV. Quelques actions ou décisions du Gouvernement dans le domaine des impôts	60
Conclusion	62
Glossaire	65



Introduction

Le pouvoir exécutif encore appelé Gouvernement, détermine pour chaque année, la quantité d'argent qu'il peut mobiliser et sur comment il va l'utiliser pour garantir le bien être du citoyen béninois. Toutes ces informations sur les ressources et les charges de l'Etat, sont collectées par le ministère de l'Economie et des Finances auprès des services publics et privés, des groupes constitués ou non, les collectivités locales ainsi que les partenaires au développement puis analysées, synthétisées et consignées dans un document officiel appelé « loi de finances ». Ce processus qui dure pratiquement dix (10) mois connaît son épilogue avec l'adoption du texte de loi de finances par les honorables députés après une session intense de consultation, d'examen et d'amendement. Par l'acte de vote, le parlement donne ainsi les moyens d'action au Gouvernement à travers la loi de finances ou budget national.

La présente note appelée « Budget de Citoyen de la Loi de Finances (LF) » vise à fournir les informations les plus importantes que chaque Béninois a le droit de connaître sur son contenu.

1 Qu'est-ce que le budget de l'Etat ?

Le budget est un plan qui décrit où et comment obtenir de l'argent et ce qu'il faut faire de cet argent. Par exemple, une famille peut établir un budget qui indiquera combien d'argent elle a ou attend et ses choix dans les dépenses (le loyer, les soins de santé et la nourriture).

Pour un pays, le budget de l'Etat ou le budget national est l'ensemble des revenus attendus et des dépenses prévues. Il est basé sur ce que le Gouvernement a l'intention de faire au cours d'une année.

Le budget de l'Etat couvre ainsi la période d'un an allant du **1er janvier au 31 décembre**, appelée « année budgétaire ».

2 Qu'est-ce que le budget des citoyens, ses buts et objectifs ?

Le budget des citoyens (BC) est une version plus simple et moins technique du budget adopté par le Parlement, spécifiquement conçu pour le public.

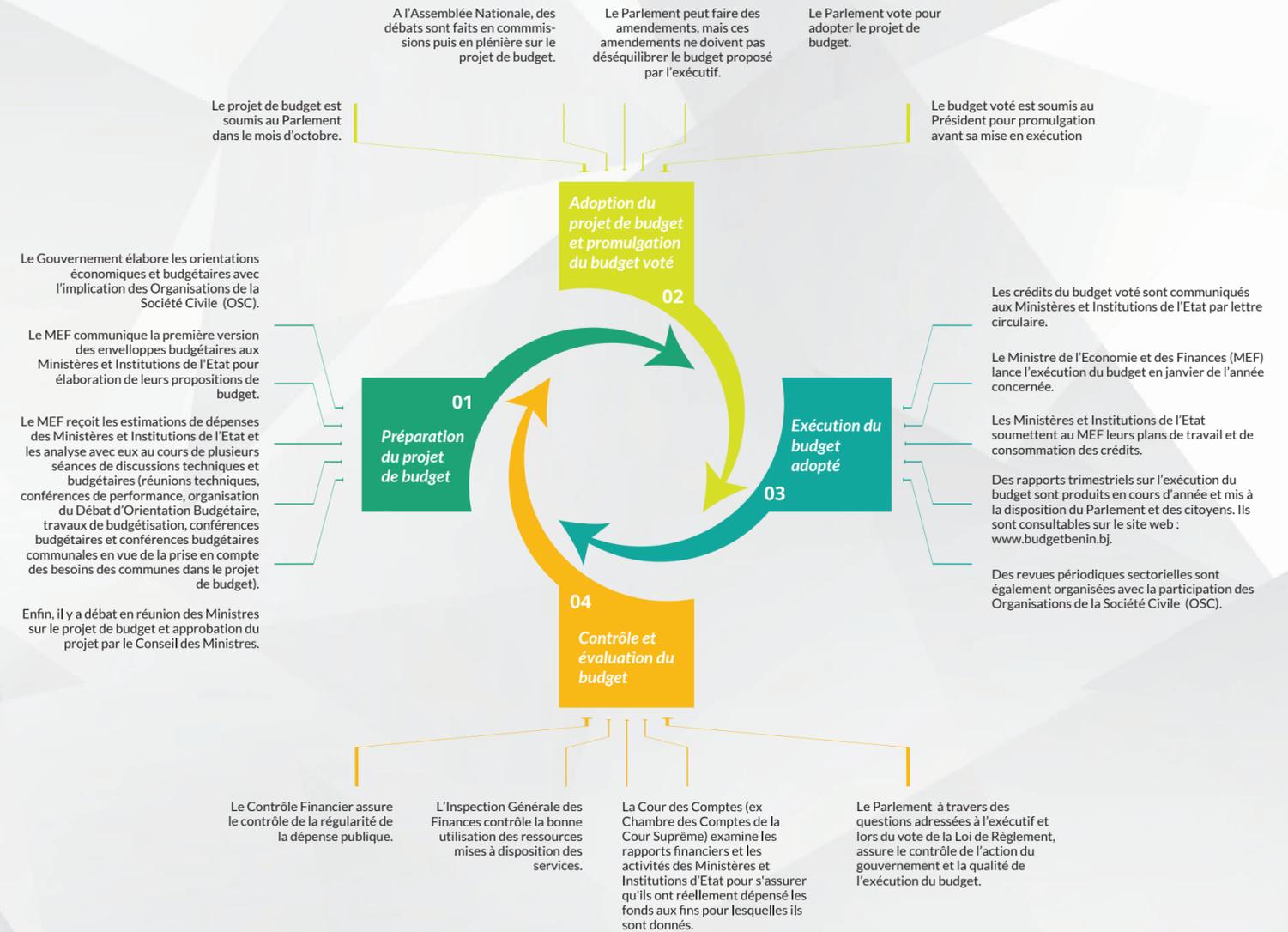
Le budget des citoyens de la Loi de Finances est utilisé par le Gouvernement pour expliquer le processus budgétaire et pour approfondir les connaissances globales des citoyens sur les questions budgétaires dans un langage clair et simple. Il permet d'apporter des réponses à leurs besoins spécifiques en matière d'informations budgétaires.

Le budget des citoyens poursuit les objectifs suivants : (i) améliorer le processus démocratique de construction du budget de l'Etat, (ii) aider à rendre compte aux citoyens, (iii) renforcer la confiance des populations et des partenaires au développement au Gouvernement.

3 Comment se présente le processus budgétaire au Bénin et qui sont ses acteurs ?

Le processus budgétaire comprend essentiellement quatre grandes étapes : la préparation du budget par l'exécutif, l'examen et le vote du budget par le Parlement, l'exécution du budget, et enfin le contrôle et la vérification du budget.

Schéma 1 : Cycle budgétaire



4

Quels sont les textes qui ont donné naissance au processus budgétaire ?

Le processus budgétaire au Bénin est régi par des lois.



En premier lieu, il y a la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019.

A l'article 105 alinéa 1er, la loi stipule que « L'initiative des lois appartient concurremment au président de la République et aux membres de l'Assemblée Nationale. ».

A l'article 109, elle indique que « **L'Assemblée Nationale vote le projet de loi de finances dans les conditions déterminées par la loi. L'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi de finances au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session d'octobre. Le projet de loi de finances doit prévoir les recettes nécessaires à la couverture intégrale des dépenses.** ».



En second lieu, le processus budgétaire est encadré par la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances. En effet, la loi organique fixe les règles relatives, entre autres, au domaine (articles 4 et 5), à l'élaboration (article 55), à l'adoption (article 61), à l'exécution (articles 67 et 78) et au contrôle des lois de finances (article 84).



Troisièmement, il y a la décision n°2011-554 du 24 août 2011 du Gouvernement portant approbation du calendrier de déroulement des travaux budgétaires en cours de relecture.



Enfin, il y a le calendrier budgétaire que le Ministre de l'Economie et des Finances élabore chaque année et publie au plus tard dans le mois de février en application de grandes étapes contenues dans le décret.



Hypothèses I - macroéconomiques et budgétaires

Le Gouvernement entend continuer à travailler pour que les activités économiques des commerçants et entreprises prospèrent durablement et que les conditions de vie de tous les citoyens s'améliorent. Pour y parvenir, en 2021, le Gouvernement compte sur la bonne marche des affaires comme le tableau ci-dessous l'indique.

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques et budgétaires pour l'année 2021

Agrégats macro-économiques	2017	2018	2019	Prévisions actualisées 2020 ¹	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Rythme de création de la richesse nationale (%)	5,7	6,7	6,9	2,3	6,0	6,8	7,0
Croissance secteur primaire (%)	7,6	7,3	5,2	2,9	4,5	5,9	5,8
Croissance secteur secondaire (%)	0,5	4,8	13,6	6,4	8,0	8,2	8,3
Croissance secteur tertiaire (%)	5,5	5,7	5,2	0,2	5,9	6,8	7,2
Niveau général des prix (%)	1,8	0,8	-0,9	2,8			
Balance commerciale en % du PIB	-5,5	-5,8	-5,0	-6,4	-5,8	-5,6	-5,4
Balance courante en % du PIB (-=déficit)	-4,2	-4,6	-4,0	-4,7	-4,9	-5,0	-4,8
Balance globale en % du PIB	-1,6	2,5	0,5	0,4	0,1	0,1	0,3
Investissement en % du PIB	24,0	26,4	25,6	21,3	24,2	26,2	26,6
Investissement public en % du PIB	6,7	5,6	3,9	6,3	6,2	6,3	6,3
Niveau de dette accumulée dans la richesse nationale (%)	39,7	41,1	41,4	46,1			
Ratio du solde budgétaire global, dons compris (en % du PIB)	-4,3	-2,9	-0,5	-5,1	-4,5	-2,9	-2,7
Part des impôts dans la richesse du pays	9,7	10,3	10,6	9,4	10,6	11,3	11,4

Source : DGB/DGAE, MEF, décembre 2020.

⁽¹⁾ Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2021-2023 (Annexe), octobre 2020, pages 33 et 38



II - Finances publiques

La loi de finances comprend le budget général de l'Etat, le budget du Fonds National des Retraites du Bénin, le budget des Comptes d'Affectation Spéciale et les opérations de trésorerie (nouveaux emprunts de l'Etat et remboursement du principal de la dette publique).

Pour l'année 2021, les ressources et les charges de la loi de finances comprenant s'élèvent à **2 452,192 milliards de FCFA** contre 2 167,099 milliards de FCFA prévus en loi de finances rectificative pour la gestion 2020. Elles connaissent une augmentation de **285,093 milliards de FCFA par rapport au montant de l'année 2020**.

Cette hausse des charges au titre de la gestion 2021 tient à plusieurs facteurs dont notamment : **(i)** le renforcement des moyens pour la poursuite des chantiers ouverts dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) ; **(ii)** l'inscription de crédits budgétaires pour la poursuite de la mise en œuvre des mesures de soutien aux citoyens, à l'entreprise et à l'emploi en réponse aux menaces de Covid-19 et la prévention contre d'éventuels risques de catastrophes ; **(iii)** la constitution de provision au budget pour l'organisation des élections présidentielles de 2021, etc.

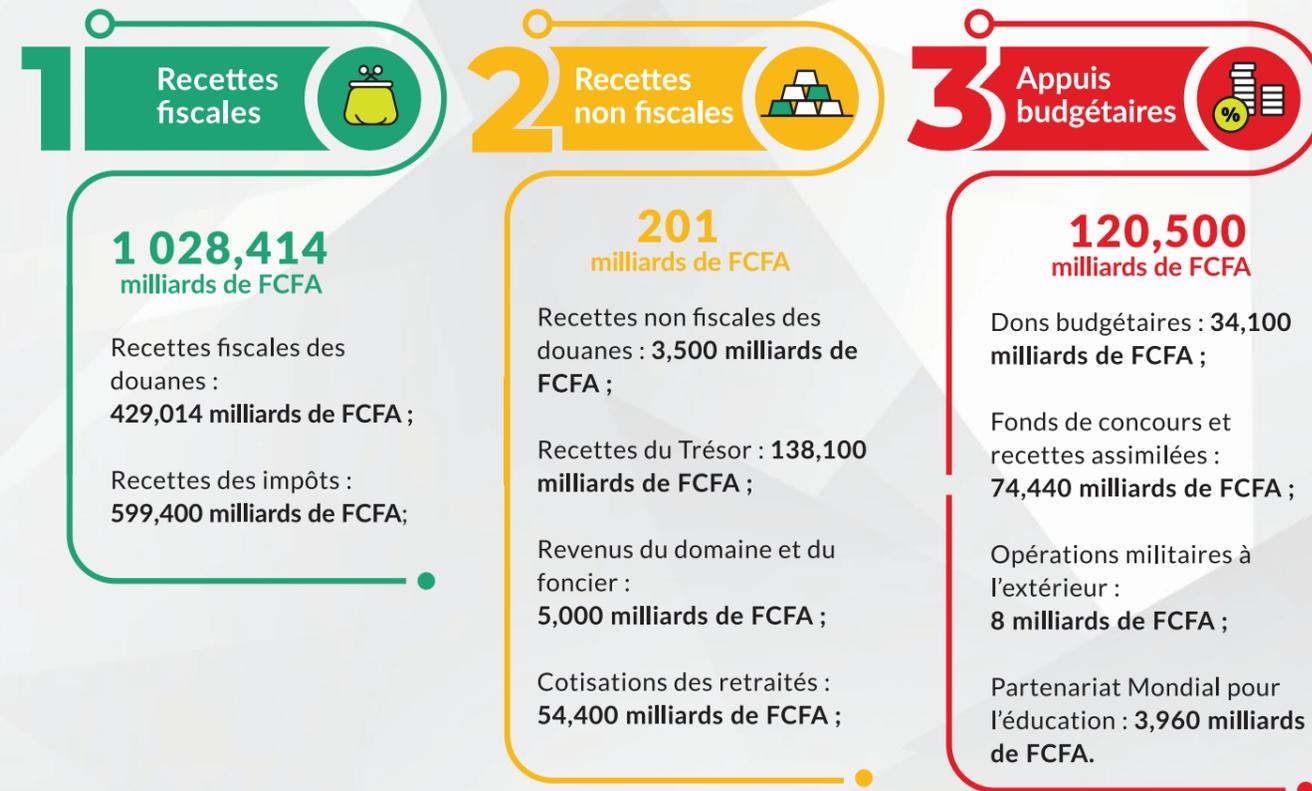
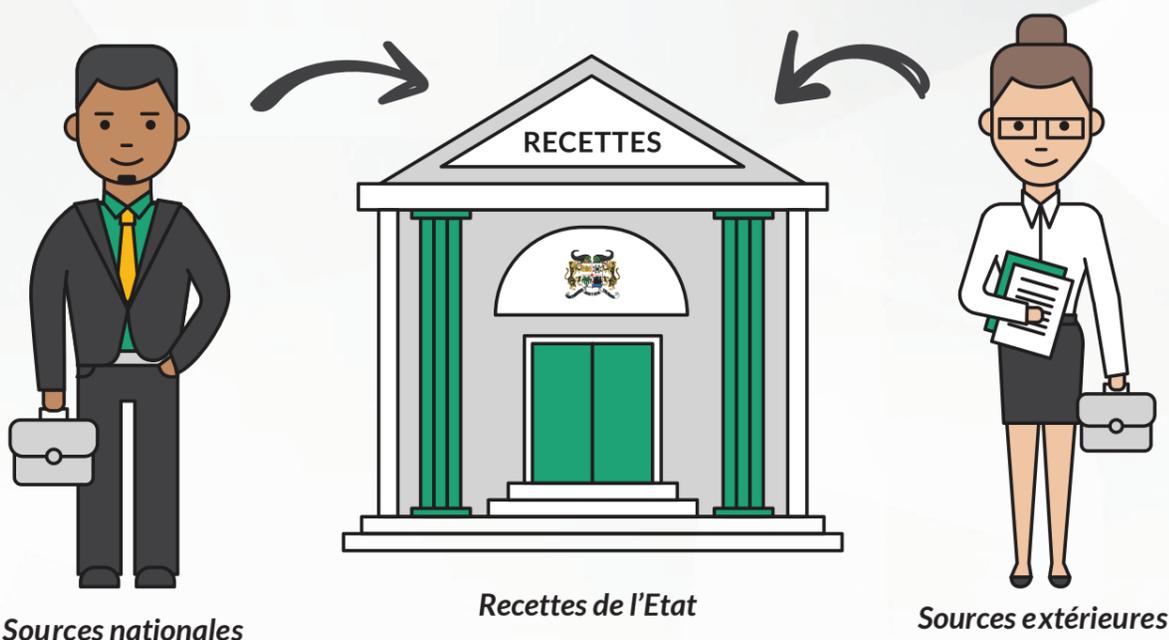
1 D'où viendront-ils les revenus de l'Etat annoncés dans le projet de budget de l'Etat ?

Les revenus de l'Etat sont le montant total d'argent que le Gouvernement reçoit de sources nationales et internationales pour la réalisation de ses activités. Les recettes intérieures désignent toutes les taxes et droits payés par les béninois et les personnes vivant au Bénin. Elles désignent aussi l'argent payé par les personnes qui vivent à l'étranger et qui font les affaires au Bénin. Elles comprennent également les recettes non fiscales telles que les frais payés pour l'obtention de certains papiers administratifs, les amendes, les dividendes, les cotisations des fonctionnaires de l'Etat, etc.

Les recettes extérieures désignent les recettes venant des sources internationales, ce sont les sommes d'argent que le Gouvernement reçoit de l'extérieur du pays, généralement des partenaires au développement sous la forme de dons.

Dans le budget pour l'année 2021, l'argent que l'Etat compte mobiliser à travers ces sources de revenus (recettes fiscales, recettes non fiscales, dons de certains pays), est de **1 349,914 milliards de FCFA** contre 1 246,686 milliards de FCFA prévus en loi de finances rectificative pour la gestion 2020.

L'argent à collecter par l'Etat va augmenter de **103,228 milliards de FCFA** en 2021 par rapport à 2020. Cette amélioration sera possible grâce à la bonne collecte des impôts, taxes et droits au niveau des services des impôts, des douanes et du Trésor Public, à la suite de la bonne marche des activités commerciales dans le pays.



2 Quelques sont les principales sources de recettes de l'Etat ?

Par droit et taxe, impôt, redevance et autres sources individuelles de l'argent pour le budget de l'Etat, le tableau ci-dessous présente les prévisions des principales sources de recettes pour l'année 2021 en comparaison à leurs niveaux en 2020.

Tableau 2 : Sources importantes de recettes budgétaires pour 2021 (en milliards de FCFA)

// Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)

RUBRIQUES/CATEGORIES/SOURCES INDIVIDUELLES DE RECETTES				PREVISIONS ANNUELLES 2020	PREVISIONS ANNUELLES 2021	ECART	TAUX (%)
Article : 71 RECETTES FISCALES				454,000	429,014	-24,986	-5,5
71	5		IMPOTS ET TAXES INTERIEURS SUR LES BIENS ET SERVICES	195,134	184,500	-10,6	-5,4
71	5	1	Taxe sur la valeur ajoutée	195,134	184,500	-10,6	-5,4
71	5	12	Taxe sur la valeur ajoutée à l'importation (Douane)	195,134	184,500	-10,6	-5,4
71	7		DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	227,569	201,653	-25,9	-11,4
71	7	2	Droit de Douane	186,492	176,224	-10,3	-5,5
71	7	8	Redevance informatique	3,535	3,300	-0,2	-6,7
71	7	9	Autres droits et taxes à l'importation	37,541	22,129	-15,4	-41,1
71	5	92	Taxes accessoires (PLB - MAG - Frais dépôt)	0,168	0,159	0,0	-5,3
			Taxe statistique régime suspensif	15,394	1,208	-14,2	-92,2
71	7	96	Taxe de circulation sur véhicules	0,488	0,495	0,0	1,4
71	7	97	Taxe sur hydrocarbures (douanes)	6,167	5,820	-0,3	-5,6
71	7	98	Redevance statistique	13,650	12,882	-0,8	-5,6
71	7	99	Droits et taxes divers	1,674	1,564	-0,1	-6,5
71	7	991	Taxe d'importation temporaire	0,507	0,480	0,0	-5,3
71	7	992	Taxe spécifique sur les ciments	0,001	0,051	-0,0	3 962,6
71	7	993	Escorte douanière	1,165	1,033	-0,1	-11,3
71	8		DROITS ET TAXES A L'EXPORTATION	0,715	1,170	0,5	63,6
71	8	6	Taxes spéciales de réexportation	0,006	0,501	0,5	8 391,3
71	5	9	Autres droits & taxes à l'exportation (Droits de timbre douanier)	0,709	0,669	0,0	-5,6
71	9		AUTRES RECETTES FISCALES	30,582	41,692	11,1	36,6
71	9	37	Remises	0,012	0,001	0,0	-95,7
71	7	39	Autres recettes fiscales exceptionnelles	30,571	41,691	11,1	36,4
Article : 72 RECETTES NON FISCALES				3,500	3,500	0,0	0,0
72	2		DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS (Produits de Vente Douane)	3,069	3,069	0,0	0,0
72	3		AMENDES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	0,431	0,431	0,0	0,0
TOTAL				457,500	432,514	-25,0	-5,5

Source : DGB, décembre 2020.

// Direction Générale des Impôts (DGI)

RUBRIQUES/CATEGORIES/SOURCES INDIVIDUELLES DE RECETTES				PREVISIONS ANNUELLES 2020	PREVISIONS ANNUELLES 2021	ECART	TAUX (%)
71	1		IMPOTS SUR LES REVENUS, LES BENEFICES ET GAINS EN CAPITAL	165,591	203,771	38,179	23,1
71	1	1	Sociétés	95,952	124,834	28,882	30,1
71	1	11	Impôts sur les bénéfices industriels, commerc. Artisan. et agricoles-Sociétés.	75,000	106,600	31,600	42,1
71	1	12	AIB Cordon douanier	16,100	14,000	-2,100	-13,0
71	1	13	Taxe sur les véhicules des sociétés	0,632	0,000		0,00
71	1	14	Acompte forfaitaire spécial sur les véhicules d'occasion	3,000	2,300	-0,700	-23,3
71	1	15	Prélèvement sur impor/intérieur des CNF	1,220	1,934	0,714	58,5
71	1	2	Personnes physiques	36,544	46,437	9,893	27,1
71	1	20	Prélèvements libératoires	0,000	0,357	0,357	
71	1	21	Impôts sur les bénéfices industriels, commerciaux, artisanaux et agricoles	5,000	6,800	1,800	36,0
71	1	22	T P U	0,000	0,000	0,000	
71	1	23	Impôts sur les bénéfices non commerciaux.	0,270	0,230	-0,040	-14,8
71	1	24	Impôt général sur les revenus	2,700	4,500	1,800	66,7
71	1	25	Prélèvements sur prestations de services	14,944	16,000	1,056	7,1
71	1	26	Taxe unique sur transport routier	1,700	0,000	-1,700	-100,0
71	1	27	TPS (forfait)	2,500	2,200	-0,300	-12,0
71	1	28	Contribution spéciale gain des jeux de hasard	0,250	0,350	0,100	40,0
71	1	29	Autres impôts professionnels	9,180	16,000	6,820	74,3
71	1	9	Autres impôts sur les revenus non salariaux	33,095	32,500	-0,595	-1,8
71	1	91	Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers	16,500	17,000	0,500	3,0
71	1	92	Taxe immobilière sur les loyers	9,800	8,000	-1,800	-18,4
71	1	93	TFU	6,795	7,500	0,705	10,4
71	2		IMPOTS SUR LES SALAIRES VERSES ET AUTRES REMUNERATIONS	93,500	87,900	-5,600	-6,0
71	2	1	Taxe sur les salaires et la main d'œuvre à charge des employeurs	12,000	11,000	-1,000	-8,3
71	2	11	Versement patronal sur salaires	12,000	11,000	-1,000	-8,3
71	2	2	Impôts sur les salaires à la charge des salariés	81,500	76,900	-4,600	-5,6
71	2	21	Impôts progressifs sur les traitements et salaires	81,500	76,900	-4,600	-5,6
71	2	211	Impôts progressifs sur les traitements et salaires (APE Civils)	25,000	19,500	-5,500	-22,0

71	2	212	Impôts progressifs sur les traitements et salaires (APE Militaires)	3,500	4,200	0,700	20,0
71	1	213	Impôts progressifs sur les traitements et salaires (Privé)	53,000	53,200	0,200	0,4
71	3		IMPOTS SUR LE PATRIMOINE	4,500	9,000	4,500	100,0
71	3	5	Droits de mutation	4,500	9,000	4,500	100,0
71	3	51	Droits d'enregistrement	4,500	9,000	4,500	100,0
71	5		IMPOTS ET TAXES INTERIEURS SUR LES BIENS ET SERVICES	323,109	294,130	-28,979	-9,0
71	5	1	Taxe sur la valeur ajoutée	245,000	220,798	-24,202	-9,9
71	5	11	Taxe sur la valeur ajoutée intérieure	245,000	220,798	-24,202	-9,9
71	5	2	Taxe sur les produits et accises	37,083	35,076	-2,008	-5,4
71	5	20	Taxe sur tabac et cigarette	0,500	1,268		0,0
71	5	21	Taxe sur les hydrocarbures	7,915	5,500	-2,415	-30,5
71	5	22	Taxe intérieure sur les boissons et les cafés	15,005	15,025	0,020	0,1
71	5	23	Taxe sur le ciment	6,500	5,700	-0,800	-12,3
71	5	24	Taxe sur la farine de blé	0,100	0,184	0,084	84,0
71	1	25	Taxe sur les véhicules à grosses cylindrées	1,466	1,255	-0,211	-14,4
71	5	26	Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM)	5,500	5,550	0,050	0,9
71	1	27	Taxe sur les produits de parfumeries et de cosmétiques	0,013	0,170	0,157	1 210,0
71	5	28	Taxes sur huile et corps gras alimentaires	0,009	0,390	0,381	4 482,4
71	5	29	Taxe sur exportation de ferrailles	0,076	0,034	-0,042	-55,5
71	5	3	Taxe sur les services	22,500	22,256	-0,244	-1,1
71	5	31	Taxe sur les contrats d'assurances	3,500	3,000	-0,500	-14,3
71	5	32	Taxe sur les activités financières	17,000	17,130	0,130	0,8
71	5	33	Taxe sur les jeux de hasard	1,600	1,676	0,076	4,7
71	5	34	Taxe de séjour	0,400	0,450	0,050	12,5
71	5	6	TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	16,500	16,000	-0,500	-0,3
71	5	61	Taxe sur les GSM	14,000	13,000	-1,000	-7,1
71	5	62	Taxe pour la promotion du sport	2,500	3,000	0,500	20,0
71	5	9	Autres taxes sur les biens et services	2,025	0,000	-2,025	-100,0
71	5	11	Autres impôts et taxes	2,025	0,000	-2,025	-100,0
71	6		DROITS DE TIMBRE	4,500	4,600	0,100	2,2
71	6	1	Droits de timbre	4,500	4,600	0,100	2,2
71	6	11	Droit de timbres	4,500	4,600	0,100	2,2
71	9		RECETTES FISCALES DIVERSES	0,000	0,000	0,000	0,00
71	6	32	Majorations	0,000	0,000	0,000	0,00
71	6	33	Pénalités	0,000	0,000	0,000	0,00
71	6	34	Autres majorations	0,000	0,000	0,000	0,00
TOTAL				591,200	599,400	8,200	1,4

// Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

RUBRIQUES/CATEGORIES/SOURCES INDIVIDUELLES DE RECETTES				PREVIENS ANNUELLES 2020	PREVIENS ANNUELLES 2021	ECART	TAUX (%)
72	1	1	REVENU DE L'ENTREPRISE ET DU DOMAINE	2,425	1,895	-0,530	-21,9
72	1	2	REVENU DE L'ENTREPRISE	0,800	0,500	-0,300	-37,5
72	1	11	Contributions des Sociétés d'Etat	0,800	0,500	-0,300	-37,5
72	1	3	Revenus des Domaines	1,625	1,395	-0,230	-14,2
72	1	32	Loyers des immeubles	0,200	0,200	0,000	0,00
72	1	34	Redevances et taxes forestières	1,200	1,000	-0,200	-16,7
72	1	35	Redevances en matière de chasse	0,015	0,015	0,000	0,00
72	1	37	Redevances minières	0,060	0,060	0,000	0,00
72	1	38	Revenus du Domaine Minier (redev. Minéra.)	0,150	0,120	-0,030	-20,0
72	2		DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	6,306	8,360	2,054	32,6
72	2	11	Recettes Consulaires	0,800	1,000	0,200	25,0
72	2	14	Service des mines	0,600	0,700	0,100	16,7
72	2	15	Service de l'Agriculture	0,050	0,100	0,050	100,0
72	2	16	Service de l'Elevage	0,100	0,120	0,020	20,0
72	2	17	Service des Pêches	0,250	0,300	0,050	20,0
72	2	19	Produits des Expertises et du Conditionnement	0,060	0,060	0,000	0,00
72	2	22	Direction des Transports Terrestres	0,150	0,200	0,050	33,3
72	2	23	Droits d'examen	0,300	0,250	-0,050	-16,7
72	2	25	Direction des Transports Terrestres	3,846	3,000	-0,846	-22,0
72	2	32	Redevance Radios et Télévisions Privées	0,100	0,100	0,000	0,00
72	2	33	Droits de Chancellerie	0,050	0,030	-0,020	-40,0
72	2	36	Redevance régulation marchés publics	0,000	2,500	2,500	-
72	3		AMENDES ET CONDAMNATIONS PECU.	0,770	0,240	-0,530	-68,8
72	3	1	Amendes Forestières	0,020	0,010	-0,010	-50,0
72	3	4	Frais et Amendes judiciaires	0,500	0,030	-0,470	-94,0
72	3	5	Produits des Transactions Pécuniaires	0,000	0,000	0,000	-
72	3	6	Taxe sur pollution	0,250	0,200	-0,050	-20,0
72	4		PRODUITS FINANCIERS	12,000	15,000	3,000	25,0
72	4	1	Produits des Participations financières	12,000	15,000	3,000	25,0
72	4	11	Dividendes	6,500	9,000	2,500	38,5
72	4	12	Intérêts des placements	5,500	6,000	0,500	9,1
72	9		AUTRES RECETTES NON FISCALES	60,425	68,500	8,075	13,4

72	9	31	Taxe à L'Embarquement	7,000	7,000	0,000	0,00
72	9	32	Taxe de solidarité	0,700	0,700	0,000	0,00
72	9	6	Recettes Accidentelles	0,500	0,500	0,000	0,00
72	9	9	AUTRES PRODUITS DIVERS	52,225	60,300	8,075	15,5
72	9	91	Caution	0,025	0,100	0,075	300,0
72	9	94	Redevances GSM	52,000	60,000	8,000	15,4
72	9	99	Autres Produits	0,200	0,200	0,000	0,00
76			RECETTES EXCEPTIONNELLES	37,305	44,105	6,800	18,2
76	1		REMISES ET ANNULATION DE DETTE	0,000	0,000	0,000	
76	2		RESTI. AU TRESOR DES SOM. INDU. PAYEES	0,300	0,100	-0,200	-66,7
72	2	21	Reversem. au BN des Sal. Indûment perçus	0,300	0,100	-0,200	-66,7
76	3		GAINS DE CHANGE	0,005	0,005	0,000	0,00
76	9		AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES	37,000	44,000	7,000	18,9
72	9	91	Autres Recettes Exceptionnelles	3,000	4,000	1,000	33,3
72	9	92	Droits de Licence GSM	0,000	0,000	0,000	
72	9	93	Produits des Services Intermédiaires de Rec	34,000	40,000	6,000	17,6
TOTAL				119,231	138,100	18,869	15,8

// Fonds National des Retraites du Bénin (FRNB)

RUBRIQUES/CATEGORIES/SOURCES INDIVIDUELLES DE RECETTES			PREVIENS ANNUELLES 2020	PREVIENS ANNUELLES 2021	ECART	TAUX (%)
Recettes de cotisations			52,268	54,400	2,132	4,1
72	5	COTISATIONS SOCIALES	52,268	54,400	2,123	4,1
72	5	1 Cotisations sociales perçues par le budget général de l'Etat	50,912	51,900	0,988	1,9
72	5	11 Versement de la part de l'employeur	34,621	35,292	0,671	1,9
72	5	111 Versement de la Part du Budget National	34,515	35,186	0,671	1,9
72	5	112 Versement de la part des sociétés et autres organismes	0,106	0,106	0,000	0,0
72	5	12 Versement de la part de l'employé	16,292	16,658	0,366	2,2
72	5	121 Versement de la part des fonctionnaires émergeant au Budget National	16,242	16,608	0,366	2,3
72	5	122 Versement de la part des fonctionnaires en détachement dans les sociétés et	0,050	0,050	0,000	0,0
72	5	9 Autres cotisations	1,356	2,500	1,144	84,3
72	5	9 Validation des Services	1,356	2,500	1,144	84,3
TOTAL			52,268	54,400	2,132	4,08

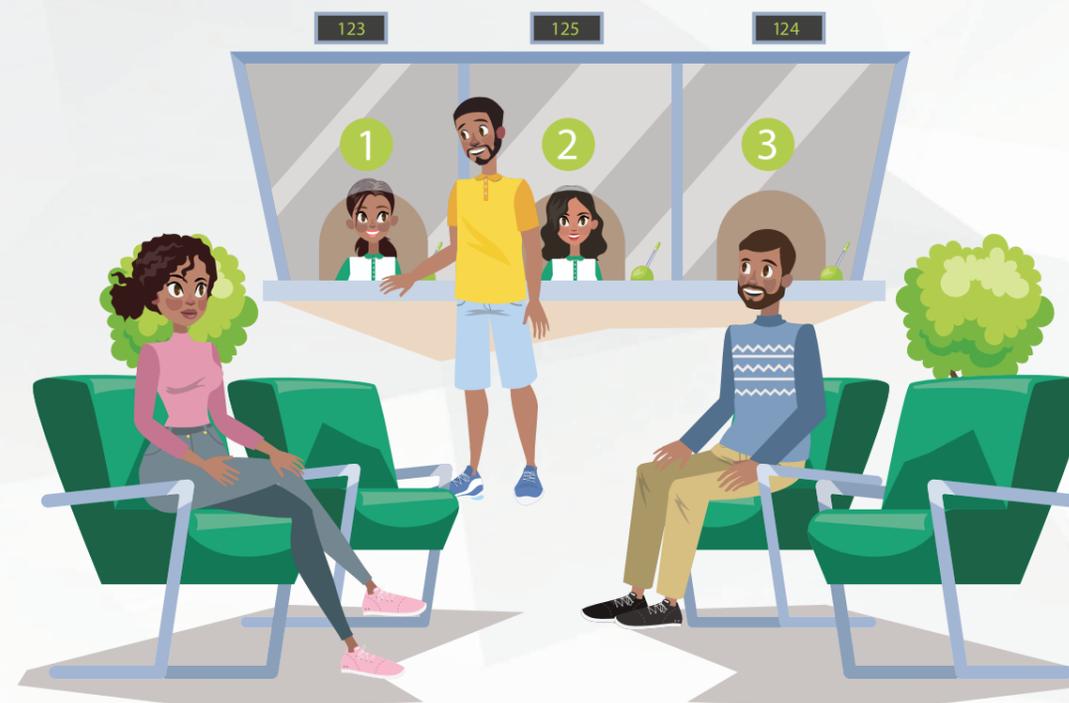
Plus le Gouvernement est capable de collecter des fonds, plus il est capable de dépenser. **Si les citoyens, les entreprises et les organisations paient le bon montant d'impôts au bon moment, le Gouvernement peut générer suffisamment de revenus de l'intérieur pour dépenser.**

3 Combien l'Etat compte-t-il dépenser pour assurer ses services aux citoyens ?

Les dépenses de l'Etat représentent l'ensemble des sommes à payer pour le fonctionnement de l'appareil administratif de l'Etat (salaires et accessoires sur salaires, dépenses de fonctionnement des administrations publiques, transferts et subventions, paiement des intérêts de la dette, etc.) et les coûts des services publics pour faciliter la production de la richesse nationale par les entreprises (travaux publics, investissement) et pour améliorer les conditions de vie des citoyens (approvisionnement en eau, électricité, construction des hôpitaux et des écoles pour nos enfants, etc.). Pour l'année 2021, le total des dépenses prévues dans le budget de l'Etat s'élève à **1 780,229 milliards de FCFA** contre 1 698,488 milliards de FCFA en 2020.



Dépenses de personnel



Les dépenses de personnel comprennent les salaires et accessoires payés aux fonctionnaires et agents de l'Etat qui assurent les offres de services publics aux populations. Par exemple, les enseignants, les médecins, les sages-femmes et infirmiers d'Etat, les forces de sécurité et de défense, etc. Pour l'année 2021, ces dépenses s'élèvent à **410,777 milliards de FCFA** contre 393,800 milliards de FCFA pour la loi de finances rectificative en 2020.

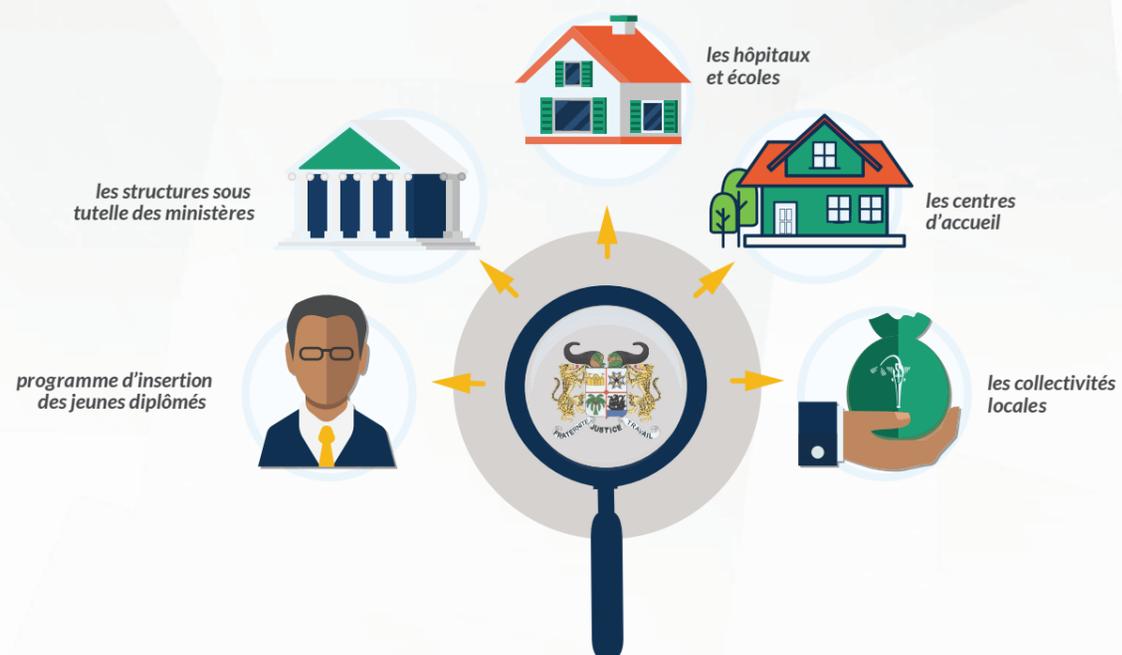


Dépenses d'acquisitions de biens et de services

Dédiées au fonctionnement des administrations publiques (entretien, fournitures et équipements dans les bureaux ; équipements des hôpitaux, des écoles et universités ; paiement des factures de consommations eau, électricité et frais de communication dans les services publics, paiement de carburant et entretien des véhicules administratifs, etc.), les dépenses d'acquisitions de biens et services sont prévues pour un montant de **168,450 milliards de FCFA** en 2021.



Dépenses de transferts courants et de subventions



Les dépenses de transferts et de subventions permettent à l'Etat de payer les bourses aux étudiants et les allocations aux enseignants ; de prendre en charge les mesures sociales prises par le Gouvernement, notamment les frais de scolarité des écoliers et élèves, le paiement des frais de la gratuité de la césarienne, les prises en charges des indigents sur les fonds d'urgence, l'assistance aux hémodialysés, le renforcement des cantines scolaires à travers le programme national d'alimentation scolaire intégré, la mise en place de subventions au profit des hôpitaux nouvellement mis en service, etc. Pour l'année 2021, lesdites dépenses atteignent **268,400 milliards de FCFA**. Elles sont en hausse de 3,256 milliards de FCFA par rapport à leur niveau révisé pour l'année 2020, en lien avec l'inscription de crédits pour la poursuite des actions économique et sociale de riposte à la Covid-19 et le renforcement des interventions sociales pour alléger les souffrances des populations les plus démunies.



Dépenses d'investissements publics



Les dépenses d'investissements publics sont prévues et exécutées, chaque année, pour l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement des activités économiques. Elles sont largement consacrées à la construction/ réhabilitation des routes, des hôpitaux, des salles de classes ; à la fourniture d'eau et d'électricité aux populations ; au développement de l'agriculture ; à l'amélioration du cadre de vie ; à la mise en place des infrastructures de technologies de l'information et de la communication pour la réduction des coûts relatifs, et bien d'autres choses encore.

Pour l'année 2021, le budget prévoit pour lesdites dépenses une somme de **596,842 milliards de FCFA** contre 556,765 milliards de FCFA en loi de finances rectificative. L'augmentation de 35,878 milliards des investissements en 2021 permettra la poursuite

de la réalisation des adductions d'eau villageoises, l'électricité dans beaucoup de villages du Bénin, etc., en complément des investissements exécutés par certaines sociétés de l'Etat.



Dépenses du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB)



Constituées des dépenses liées aux agents de l'Etat ayant fait valoir leur droit à une pension de retraite, des frais de consultation, de soins et d'hospitalisation des pensionnés et des évacués sanitaires, les dépenses du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) prévues dans le budget 2021 s'élèvent à **97 milliards de FCFA** contre 89 milliards de FCFA en 2020.





Dépenses des comptes d'affectation spéciale

Les dépenses des comptes d'affectation spéciale dépenses concernées. Pour le budget voté 2021, sont celles financées au moyen de recettes le montant prévu est de 17,960 milliards de FCFA particulières qui sont en relation directe avec les contre 16,500 milliards de FCFA en 2020.

4 Les prévisions de dépenses de l'Etat sont-elles présentées selon les classifications (qui dépense, en faveur de quoi, et, à quelles fins) ?

Classification administrative (qui dépense ?)

La classification administrative est la répartition des dépenses de l'Etat d'après les ministères et Institutions de l'Etat.

Tableau 3 : Classification administrative et économique (en milliards de FCFA)

SECTION	INSTITUTION / MINISTERE	GESTION 2021							TOTAL SECTION
		DEPENSES ORDINAIRES					DEPENSES EN CAPITAL		
		DEPENSES DE PERSONNEL	ACHATS DE BIENS ET SERVICES	SUBVENTIONS	AUTRES TRANSFERTS COURANTS	ACQUISITIONS ET GROSSES REPARATIONS	FINANCEMENT INTERIEUR	FINANCEMENT EXTERIEUR	
I- BUDGET GENERAL									
20	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	1 606 605	6 552 569	12 686 952	3 632 123	787 720	500 000	3 750 000	29 515 969
10	ASSEMBLEE NATIONALE	1 606 605	3 216 234	0	232 000	496 350	2 500 000		17 078 750
11	COUR CONSTITUTIONNELLE	1 103 844	574 235	0	3 600	19 000			1 700 679
12	COUR SUPREME	1 910 366	674 880	0	528 000	75 372			3 188 618
13	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 404 633	498 767	0	47 521	45 000			1 995 921
14	H.A.A.C.	1 277 730	649 429	0	100 000	196 245			2 223 404
15	HAUTE COUR DE JUSTICE	338 808	194 700		1 000	10 900			545 408
16	MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE	109 648	207 912	0	40 000	43 243			400 803
17	C.E.N.A	0	0	0	890 000	0			890 000
18	A.P.D.P (ex C.N.I.L)	32 723	0	467 277	0,000	0,000			500 000
19	CBDH	351 369	196 431	0	2 200	50 000			600 000
23	COUR DES COMPTES	0,000	0,000	0,000	100 000	0,000			100 000
22	M.D.N.	34 391 569	7 003 217	116 000	447 899	240 750	11 840 802		54 040 237
25	M.E.F (y compris CAA)	13 710 860	3 364 798	2 024 974	2 264 993	1 144 691	7 000 000	93 750	29 604 066
26	M.J.L	6 277 177	2 786 002	3 565 848	408 172	464 873	6 752 200		20 254 272
27	M.P.D	1 050 259	2 007 523	1 550 000	404 394	702 000	100 000	8 000 000	13 814 176
32	M.C.P	613 606	701 209	3 661 791	295 904	26 000	100 000		5 398 510
34	M.C.V.D.D	3 774 208	957 464	1 408 196	201 600	0	51 262 863	43 098 204	100 702 535

35	M.I.C	752 287	1 379 878	489 000	0	174 865	600 000		3 396 030
36	M.Santé	24 267 046	10 482 603	9 252 000	7 941 299	1 000 000	15 000 000	20 694 079	88 637 027
37	M.E	727 456	1 279 424	180 000	0	59 000	21 920 874	35 000 000	59 166 754
38	M.T.C.A	687 243	2 096 571	2 090 000	230 000	542 000	25 249 475	12 214 429	43 109 718
39	M.A.E.P.	7 346 424	4 417 862	12 351 786	8 243 577	533 007	21 807 828	23 000 000	77 700 484
40	M.Sports	1 324 894	905 104	1 535 055	2 596 894	108 000	16 000 000	0	22 469 947
41	M.A.S.M	1 667 209	1 451 074	1 260 000	1 411 334	99 000	1 000 000	0	6 888 617
44	M.E.S.R.S.	27 765 295	963 391	11 392 000	12 006 777	387 000	17 000 000	5 732 502	75 246 965
46	M.P.M.E.PE	303 881	669 700	10 977 019	769 700	225 543	655 500	582 164	14 183 507
51	M.IT	1 078 696	1 861 694	540 000	133 500	168 400	96 030 346	6 798 299	106 610 935
52	M.T.F.P	1 757 705	1 745 298	955 000	1 891 530	313 260	400 000	165 000	7 227 793
60	M.I.S.P	33 313 823	7 305 851	580 000	25 000	1 007 132	7 995 029	0	50 226 835
61	M.D.G.L	1 786 770	3 233 911	400 403	4 368 277	519 728	16 000 000	15 862 546	42 171 635
62	M.E.M.P.	88 409 494	11 612 833	6 402 700	7 522 234	558 936	8 820 000	2 921 850	126 248 047
63	M.E.S.T.F.P	64 722 502	21 616 534	863 671	8 619 578	391 118	3 500 000	8 072 847	107 786 250
64	M.A.E.C	14 663 544	4 510 000	100 000	70 000	500 000	2 130 000	0	21 973 544
76	M.E.M	926 402	1 392 694	10 000	59 993	123 053	22 030 269	29 948 708	54 491 119
77	M.N.D	306 554	840 437	0	1 421 246	22 230	5 000 000	2 105 622	9 696 089
TOTAL		350 394 796	107 350 229	84 859 672	66 910 345	11 034 416	361 195 186	218 040 000	1 199 784 644

CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE									220 800 000
CREDITS GLOBAUX		60 382 204	50 065 355	22 016 097	94 613 886	0	14 606 942	0	244 684 484
TOTAL		60 382 204	50 065 355	22 016 097	94 613 886	0	14 606 942	0	465 484 484
TOTAL BUDGET GENERAL		410 777 000	157 415 584	106 875 769	161 524 231	11 034 416	375 802 128	218 040 000	1 665 269 128

Classification économique

La classification économique des dépenses de l'Etat identifie les types de charges résultant de la fourniture à la société des biens et services non marchands par les administrations publiques à travers l'investissement, la rémunération des salariés, l'utilisation de biens et services, les subventions, les dons, les prestations sociales et les autres charges diverses.

Le graphique ci-dessous montre combien le Gouvernement compte dépenser pour chacun de ses postes de dépenses en 2021. On peut y voir que le poste de dépenses le plus important du Gouvernement est l'investissement (intérieur et extérieur) pour **596,842 milliards de FCFA**, suivi de la rémunération des employés de l'Etat pour **410,777 milliards de FCFA**, des transferts courants et des subventions (**268,400 milliards de FCFA**), du poste des achats de biens et services et autres acquisitions (**168,450 milliards de FCFA**), du remboursement de la dette publique (**220,800 milliards de FCFA**) et après des pensions des retraités de **97 milliards de FCFA**.

SECTION	DESIGNATION	GESTION 2021							TOTAL	
		DEPENSES ORDINAIRES					DEPENSES EN CAPITAL			
		DEPENSES DE PERSONNEL	ACHATS DE BIENS ET SERVICES	SUBVENTIONS	AUTRES TRANSFERTS COURANTS	ACQUISITIONS ET GROSSES REPARATIONS	FINANCEMENT INTERIEUR	FINANCEMENT EXTERIEUR		
II- BUDGET ANNEXE DU FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN (FNRB)										
25	F.N.R.B (Fonctionnement)	150 000	768 000			82 000				1 000 000
26	F.N.R.B (Pensions)	150 000	768 000		96 000 000					96 000 000
	TOTAL	150 000	768 000	0	96 000 000	82 000				97 000 000
III- COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE										
	OPERATIONS MILITAIRES A L'EXTERIEUR							8 000 000		8 000 000
	PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EDUCATION							3 960 000		3 960 000
	MODERNISATION DES REGIES FINANCIERES						3 000 000			3 000 000
	PREVENTION ET GESTION DES CATASTROPHES				3 000 000					3 000 000
	TOTAL				3 000 000		3 000 000	11 960 000		17 960 000
	TOTAL BUDGET DE L'ETAT									1 780 229 128

Source : DGB, décembre 2020.



Source : DGB, décembre 2020

Classification fonctionnelle : combien d'argent a été alloué à différents secteurs ?

La classification fonctionnelle des dépenses de l'Etat propose une ventilation détaillée des dépenses par fonctions, ou objectifs socioéconomiques, que les administrations publiques s'efforcent d'atteindre. Elle est utilisée pour comparer, au plan international, le degré d'implication des administrations publiques dans les fonctions économiques et sociales.

Tableau 4 : Classification fonctionnelle (en milliards de FCFA)

Code fonction	LIBELLÉ FONCTION	GESTION 2021								
		DEPENSES ORDINAIRES				DEPENSES EN CAPITAL			TOTAL (A)+(B)	POIDS (%)
		DEPENSES DE PERSONNEL	DÉPENSES D'ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES	DÉPENSES DE TRANSFERT	TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES (A)	RESSOURCES INTÉRIEURES	RESSOURCES EXTÉRIEURES	TOTAL DÉPENSES EN CAPITAL (B)		
01	Services généraux des administrations publiques	98 410 375	79 988 331	143 197 992	321 596 698	21 630 000	27 777 546	49 407 546	371 004 244	20,8
02	Défense	34 391 569	7 001 217	806 649	42 199 435	11 840 802	8 000 000	19 840 802	62 040 237	3,5
03	Ordre et Sécurité Publique	39 591 001	11 788 858	4 354 020	55 733 879	14 747 229	0	14 747 229	70 481 108	4,0
04	Affaires économiques	24 839 764	24 053 121	39 169 107	88 061 992	170 721 490	67 579 835	238 301 325	550 163 316	30,9
05	Protection de l'environnement	3 431 444	909 864	1 084 171	5 425 479	13 735 000	22 598 204	36 333 204	41 758 683	2,3
06	Logement et équipements collectifs	1 269 166	1 394 947	764 018	3 428 131	59 558 132	50 448 708	110 006 840	113 434 971	6,4
07	Santé	24 267 045	11 407 603	17 268 300	52 942 948	15 000 000	20 694 079	35 694 079	88 637 027	5,0
08	Loisirs, Culture et Culte	2 012 137	6 327 569	3 776 055	12 115 761	41 249 475	12 214 429	53 463 904	65 579 665	3,7
09	Enseignement	180 897 291	37 170 671	45 166 103	263 234 065	29 320 000	20 687 199	50 007 199	313 241 264	17,6
10	Protection sociale	1 817 209	2 400 073	98 671 335	102 888 617	1 000 000	0	1 000 000	103 888 617	5,8
TOTAL BUDGET DE L'ETAT		410 927 000	182 442 254	354 257 750	947 627 004	378 802 128	230 000 000	608 802 128	1 780 229 132	100,0

Source: DGB, décembre 2020.

Il est à indiquer que le Gouvernement a plusieurs priorités pour l'année prochaine afin de continuer à améliorer les conditions de vie des béninoïses et béninois.

Dans le domaine agricole

- Consolidation des acquis de l'opérationnalisation des pôles de développement (meilleur fonctionnement des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) et autres structures d'animation des pôles de développement et le renforcement des mesures d'accès aux semences et plants);
- Promotion d'un nouveau type d'élevage garantissant plus de sécurité et de rentabilité aux éleveurs;
- Irrigation, les aménagements hydroagricoles et leur valorisation;
- Mise en œuvre du Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole (PNMDA);
- Transformation, le stockage et la conservation des produits agricoles, etc.

La photo ci-dessous nous montre, pour chaque 10 000 FCFA dépensé par l'Etat, ce qui sera réellement consacré à chaque secteur

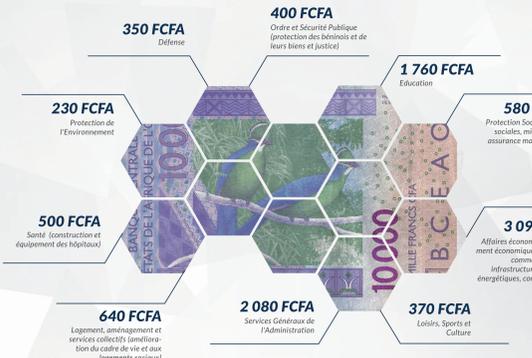


Tableau 5 : Classification programmatique et économique (en milliers de FCFA)

CODE PROG.	LIBELLE PROGRAMME	DEPENSES ORDINAIRES				DEPENSES DE CAPITAL		
		DEPENSES DE PERSONNEL	DEPENSES D'ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES	DEPENSES DE TRANSFERT	TOTAL DEPENSES ORDINAIRES (A)	RESSOURCES INTERIEURES	RESSOURCES EXTERIEURES	TOTAL DEPENSES EN CAPITAL (B)
015	Pilotage et soutien aux services du MPO	531 369	2 663 524	232 000	3 426 893			0
016	Orientation du développement	226 629	50 000	1 585 000	1 861 629	100 000	4 522 637	4 622 637
017	Financement du développement et suivi-évaluation	292 261	89 000	44 394	425 655		3 477 363	3 477 363
018	Pilotage et soutien aux services du M&E	704 935	2 966 375	281 172	3 952 482			0
019	Orientation des ressources financières et gestion de la trésorerie de l'Etat	222 682	165 500	162 072	550 254			0
020	Services judiciaires	5 106 066	81 000	1 629 636	6 816 702	5 615 200		5 615 200
021	Droits humains	231 462	38 000	201 140	470 602	85 000		85 000
029	Gestion des dépenses publiques	1 603 170	274 216	200 750	2 080 136			0
030	Gestion des biens de l'Etat et du foncier	239 625	25 000	234 974	499 599	4 700 000		4 700 000
031	Pilotage et soutien aux services du M&E	298 084	2 131 644		2 429 728			0
022	Système électorale	12 033	0	1 700 000	1 712 033	1 052 000		1 052 000
023	Diplomatie et coopération internationale	1 494 100	2 428 700	61 500	4 184 300	1 600 000		1 600 000
082	Protection civile	2 175 632	500 700	105 500	2 781 832			0
103	Approuvés et financement du Bénéficiaire	10 793 812	2 080 600	3 000	12 877 412	530 000		530 000
026	Pilotage et soutien aux services du M&E	712 013	2 185 511	1 293 743	4 191 267	2 000 000		2 000 000

027	Gestion du cadre macroéconomique	528 257	75 571	1 518 000	2 121 828	150 000		150 000
028	Modernisation des ressources financières et gestion de la trésorerie de l'Etat	10 627 795	1 947 191	1 042 500	13 617 486	130 000	93 750	243 750
029	Gestion des dépenses publiques	1 603 170	274 216	200 750	2 080 136			0
030	Gestion des biens de l'Etat et du foncier	239 625	25 000	234 974	499 599	4 700 000		4 700 000
031	Pilotage et soutien aux services du M&E	298 084	2 131 644		2 429 728			0
082	Protection civile	2 175 632	500 700	105 500	2 781 832			0
083	Affaires Intérieures	76 358	129 500		205 858	4 795 029		4 795 029
084	Gestion intégrée des espèces forestières	41 160	0	20 000	61 160	1 500 000		1 500 000
035	Pilotage et soutien aux services du M&E	651 309	6 745 388	310 000	7 706 697	2 895 420		2 895 420
036	Agriculture	6 214 557	4 243 921	13 422 680	23 881 159	15 652 407	22 584 000	38 236 407
037	Elevage	323 895	426 155		749 850	1 560 000	320 000	1 880 000
038	Pêche et aquaculture	156 863	398 087		554 950	1 700 000	96 000	1 796 000
039	Pilotage et soutien aux services du M&E	322 701	2 566 647		2 889 349	1 000 000		1 000 000
040	Gouvernance et développement à la base	244 973	193 107	4 315 999	4 754 079	15 000 000	15 862 546	30 862 546
041	Appui à la décentralisation	1 219 096	1 446 566		2 665 662			0
042	Pilotage et soutien aux services du M&E	854 474	2 288 115	714 943	3 857 532	373 000		373 000
043	Trajet et Sécurité Sociale	115 411	450 000	300 000	905 411			0
044	Modernisation de l'administration publique	747 820	677 030	475 000	1 899 850	27 000	165 000	192 000

045	Pilotage et Soutien aux services du MS	20 752 422	10 945 403	2 735 300	34 433 525	668 000		668 000
046	Prevention et Sécurité sanitaire	2 307 888	357 000	6 633 000	9 297 888	5 752 000	8 694 000	14 446 000
047	Offre de soins aux soins de santé	1 206 535	105 000	7 900 000	9 211 535	8 580 000	12 000 079	20 580 079
054	Pilotage et soutien aux services du M&E	3 920 090	2 951 668		6 871 758			0
055	Enseignement supérieur	23 411 623	403 100	5 824 000	29 638 723	16 744 500	4 500 000	21 244 500
056	Recherche scientifique et innovation	312 409	56 900	675 000	1 044 309			0
057	Vie de l'étudiant	121 173	103 500	14 735 000	14 959 673	255 500	1 232 302	1 488 002
058	Pilotage et soutien aux services du M&E	59 352 345	19 257 636	4 700 562	83 310 543			0
059	Enseignement secondaire général	3 151 013	1 256 348	3 267 654	7 675 015	1 687 106	2 971 267	4 658 373
060	Pilotage et soutien aux services du M&E	2 102 972	2 070 191	507 171	4 680 334	1 812 894	5 101 580	6 914 474
061	Environnement et climat	116 172	290 000	141 340	547 512			0
062	Eau, forêts et chasse	2 604 324	97 650	727 341	3 431 315	3 140 000	5 000 000	8 140 000
063	Villes et territoires durables	204 638	26 600	495 875	727 113	29 627 863	14 000 000	43 627 863
064	Habitat	138 126	21 000	29 750	188 876	7 760 000	6 500 000	14 400 000
065	Pilotage et soutien aux services du M&E	198 707	1 047 243		1 245 950	355 500		355 500
051	Emploi	21 314	37 000	9 155 833	9 194 147			0
052	Artisanat	39 923	43 000	585 500	668 423			0
053	Appui aux PME	43 937	37 700	1 794 000	1 875 637	300 000	582 164	882 164
099	Pilotage et soutien aux services du M&E	515 304	1 086 943	241 000	1 843 247			0
069	Sport	702 874	2 384 905	1 100 055	4 187 834	16 000 000		16 000 000

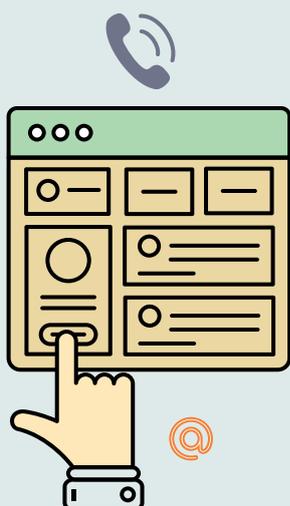
070	Transport Terrestre et sécurité routière	119 797	35 378		155 175			0
071	Transport maritime	52 885	43 453	17 000	113 338			0
072	Transport aérien	66 018	43 000	90 000	199 018	13 000 000		13 000 000
073	Pilotage et soutien aux services du MIC	268 335	1 158 743		1 427 078			0
074	Industrie	152 057	63 000	489 000	704 057			0
075	Commerce	331 895	333 000		664 895	600 000		600 000
032	Promotion microéconomique des couches vulnérables	1 299 858	1 395 752	607 585	3 303 195			0
033	Développement de l'industrie de la microfinance	278 173	121 440	1 361 750	1 761 363	1 000 000		1 000 000
084	Pilotage et soutien aux services du M&E	568 092	798 214	100 000	1 466 306	1 000 000		1 000 000
086	Environnement et climat	259 028	14 000	254 830	527 858	9 955 000	17 598 204	27 193 204
087	Eau, forêts et chasse	2 604 324	97 650	727 341	3 431 315	3 140 000	5 000 000	8 140 000
088	Villes et territoires durables	204 638	26 600	495 875	727 113	29 627 863	14 000 000	43 627 863
089	Habitat	138 126	21 000	29 750	188 876	7 760 000	6 500 000	14 400 000
090	Pilotage et soutien aux services du M&E	198 707	1 047 243		1 245 950	355 500		355 500
051	Emploi	21 314	37 000	9 155 833	9 194 147			0
052	Artisanat	39 923	43 000	585 500	668 423			0
053	Appui aux PME	43 937	37 700	1 794 000	1 875 637	300 000	582 164	882 164
099	Pilotage et soutien aux services du M&E	515 304	1 086 943	241 000	1 843 247			0
091	Sport	702 874	2 384 905	1 100 055	4 187 834	16 000 000		16 000 000

092	Jeunesse et loisirs	106 716	82 150	250 000	438 866			0
048	Pilotage et soutien aux services du M&E	379 680	2 051 245	619 649	3 050 574			0
049	Protection du territoire national	34 011 889	4 949 972	187 000	39 148 861	11 840 802		11 840 802
078	Pilotage et soutien aux services du M&E	484 238	1 285 425		1 769 663	930 000		930 000
079	Energie	243 218	53 000	180 000	476 218	20 990 874	35 000 000	55 990 874
076	Pilotage et soutien aux services du M&E	646 948	1 246 347	228 393	2 121 688			0
077	Eau	92 990	38 000	130 990	18 995 269	29 948 708	48 943 977	49 074 967
078	Mines	186 464	63 000	10 000	259 464	3 035 000		3 035 000
096	Pilotage et soutien aux services du M&E	279 754	2 042 621	83 000	2 405 375	350 000		350 000
093	Tourisme	65 625	98 000	200 000	363 625	19 747 346	12 214 429	31 961 775
094	Culture et Arts	341 864	632 950	1 902 000	2 876 814	5 152 129		5 152 129
100	Pilotage et soutien aux services du M&E	253 072	862 667	381 246	1 496 985			0
104	Digitalisation de l'administration, des entreprises et de la société	17 047	0	1 020 000	1 037 047	2 450 000		2 450 000
105	Sécurité numérique				0	1 400 000		1 400 000
106	Infrastructures et usages numériques	36 435		20 000	56 435	1 150 000	2 105 622	3 255 622
031	Assurance retraite des agents de l'Etat	150 000	850 000	96 000 000	97 000 000			0
107	Prévention et gestion des catastrophes			3 000 000	3 000 000			0
108	Modernisation des régions financières			0	0	3 000 000		3 000 000
102	Partenariat Mondial pour l'Éducation			0	0	3 960 000		3 960 000

109	Opérations Militaires à l'étranger			0	0	8 000 000		8 000 000
TOTAL PROGRAMMES BUDGETAIRES		331 774 904	117 887 912	218 897 094	668 559 910	361 195 186	226 250 000	587 445 186
13	Dotations pour les Charges financières de la dette					100 000	100 000	0
TOTAL DOTATIONS BUDGETAIRES		79 152 096	64 554 342	135 360 656	499 867 094	17 606 942	3 750 000	21 356 942
TOTAL BUDGET DE LETAT		410 927 000	182 442 254	354 257 750	1 168 427 004	378 802 128	230 000 000	608 802 128

109	Dotations pour le Cour des Comptes					100 000	100 000	0
13	Dotations pour les Charges financières de la dette					220 800 000		220 800 000
001	Dotations pour la Cour Supérieure	10 634 166	3 712 584	232 000	14 578 750	2 500 000	0	2 500 000
002	Dotations pour la Cour Constitutionnelle	1 103 844	593 235	3 600	1 700 679			0
003	Dotations pour la Cour Supérieure	1 910 366						

Secteur du numérique, de la communication et de la poste



- ➔ Disponibilité de l'internet haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire, par entre autres, le déploiement de la fibre optique dans les zones du sud-est du Bénin ;
- ➔ Généralisation du e-commerce ;
- ➔ Mise en œuvre de l'administration intelligente à travers, entre autres, le développement de services dématérialisés de l'administration vers les citoyens et les entreprises ;
- ➔ Transformation numérique des régions rurales du Bénin ;
- ➔ Généralisation de l'usage du numérique par l'éducation et les formations ;
- ➔ Promotion d'un contenu local et de qualité ;
- ➔ Renforcement des capacités des professionnels des médias ;
- ➔ Promotion des services financiers postaux innovants ;
- ➔ Accélération de la mise en œuvre du service postal universel , etc.

Secteur de l'Eau et des mines



- ➔ Amélioration des performances du secteur de l'eau et des mines
- ➔ Promotion de la gestion rationnelle et durable des ressources en eau ;
- ➔ Renforcement de l'accès équitable et durable à l'eau potable pour les populations en zones urbaines et l'accès universel, équitable et à un coût abordable en milieu rural ;
- ➔ Amélioration des connaissances et valoriser les ressources géologiques et minières ;
- ➔ Intensification de l'exploration pétrolière et les activités en aval du sous-secteur des hydrocarbures ; etc.

Cadre de Vie



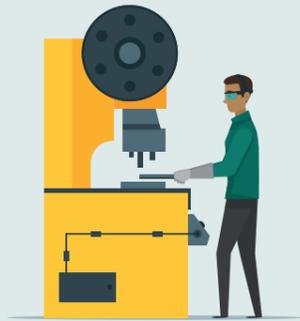
- ➔ Amélioration de la gouvernance du secteur ;
- ➔ Garantie une meilleure gestion de l'environnement et de la biodiversité ;
- ➔ Amélioration de l'attractivité et la compétitivité des établissements humains à travers notamment, la réalisation du reste des travaux de construction de 20 000 logements sociaux, la construction des cités ministérielles, administratives et départementales, la réhabilitation du Centre International de Conférence (CIC), et la construction des infrastructures de la Police Républicaine, de l'hôtel Sofitel, etc.

Secteur de la Santé



- ➔ Renforcement de la gestion des épidémies et autres urgences et situations de crise sanitaire ;
- ➔ Mise à l'échelle du volet Assurance-maladie du projet ARCH ;
- ➔ Recrutement de nouveaux agents de santé, y compris les agents communautaires ;
- ➔ Poursuite du renforcement du plateau technique des centres hospitaliers et des formations sanitaires ;
- ➔ Renforcement et mise aux normes des infrastructures sanitaires dont la poursuite des travaux de construction de l'hôpital de référence régionale d'Abomey-Calavi ; etc.

Secteur de l'industrie et du commerce



- ➔ Renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles par, notamment, la mise en place d'infrastructures d'appui aux entreprises industrielles ;
- ➔ Renforcement de la sécurité et la protection du consommateur ;
- ➔ Promotion des activités commerciales par, entre autres, la gestion des infrastructures marchandes ;
- ➔ Renforcement de la capacité des acteurs économiques sur les préférences commerciales internationales ; etc.

Secteur de la justice



- ➔ Renforcement de l'indépendance et de l'intégrité des acteurs de la justice et la modernisation du cadre législatif ;
- ➔ Amélioration de l'accès à la justice et le respect des droits de l'Homme, de l'adolescent et de l'enfant ;
- ➔ Amélioration des performances des services judiciaires ; etc.

Dans le domaine du tourisme, de la culture et des arts



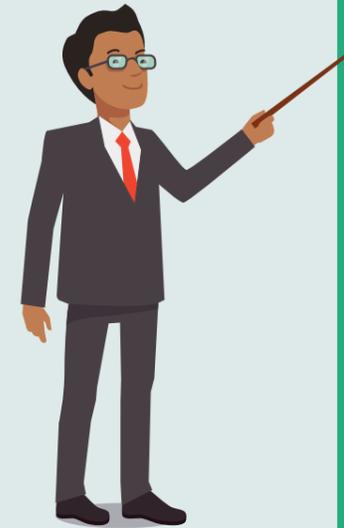
- ➔ Amélioration du système statistique du tourisme et la mise en place du compte satellite du tourisme ;
- ➔ Promotion de la « destination Bénin » sur les principaux marchés émetteurs de touristes ;
- ➔ Développement du tourisme intérieur ;
- ➔ Poursuite du programme de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel ;
- ➔ Poursuite de la construction des arènes culturelles ;
- ➔ Poursuite et l'achèvement des travaux de réhabilitation des bâtiments de la Bibliothèque Nationale, des bibliothèques départementales et des Centres de lecture publics ;
- ➔ Poursuite de l'opérationnalisation des classes culturelles ;
- ➔ Promotion des entreprises et des industries culturelles et diffusion des produits et œuvres artistiques et culturels sur les marchés national, régional et international ;
- ➔ Promotion des talents dans le domaine de la culture.

Dans des infrastructures de transport



- ➔ Construction de l'axe routier de contournement Nord-Est de la ville de Cotonou ;
- ➔ Construction d'ouvrages spécifiques dont un échangeur au carrefour Védoko ;
- ➔ Construction d'un second ouvrage de franchissement du bas-fond de Womey (pont de Womey 2) ;
- ➔ Développement des infrastructures portuaires ;
- ➔ Développement des infrastructures de transport aérien dont la construction de l'aéroport de Glo-Djigbé ;
- ➔ Développement du transport aérien domestique, etc.

En ce qui concerne l'enseignement maternel et primaire



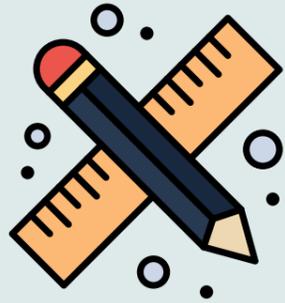
- ➔ Construction de 1 200 salles de classes prévue au PAG pour combler le déficit de salles de classes des années antérieures ;
- ➔ Transfert des ressources aux communes pour la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires dans le cadre du FADeC ;
- ➔ Recrutement et formation de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs de l'enseignement ;
- ➔ Acquisition et distribution de manuels et de cahiers d'activités au profit des écoliers ;
- ➔ Poursuite de l'élaboration des documents didactiques, pédagogiques et des supports d'apprentissage de l'anglais dans les écoles primaires ; etc.

Au plan des affaires sociales et de la microfinance



- ➔ Renforcement du système de protection sociale à travers, entre autres, la mise en place de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ;
- ➔ Promotion des valeurs familiales et du genre ;
- ➔ Professionnalisation du secteur de la microfinance ;
- ➔ Accroissement des opportunités/services offerts par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Enseignements secondaire, technique et la formation professionnelle



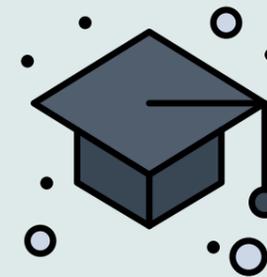
- ➔ Renforcement de l'accès à l'enseignement secondaire général par la construction des infrastructures scolaires ;
- ➔ Amélioration de l'équité par la poursuite de la mesure d'exonération des filles des frais de scolarité ;
- ➔ Renforcement de l'accès à l'enseignement et la formation technique professionnelle ;
- ➔ Renforcement des bourses des apprenants ; etc.

Au niveau du travail et de la fonction publique



- ➔ Poursuite de la dématérialisation des actes de carrière ;
- ➔ Renforcement du système d'information sur le marché du travail et rationalisation du paysage syndical ;
- ➔ Poursuite de la promotion du travail décent ;
- ➔ Renforcement de la protection sociale ; etc.

Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique



- ➔ Poursuite de la mise en place des organes de gouvernance dans les structures du MESRS ;
- ➔ Poursuite des travaux d'interconnexion de toutes les universités du Bénin ;
- ➔ Mise en place d'une Plateforme Intégrée de Gestion des Campus ;
- ➔ Réalisation du e-service authentification et équivalence des diplômes ;
- ➔ Mise en place d'une plateforme pour l'orientation et le classement des bacheliers ;
- ➔ Construction et équipement des infrastructures au profit des universités nationales publiques du Bénin ;
- ➔ Construction et équipement des infrastructures et des laboratoires des universités nationales du Bénin en matériels modernes ; etc.

Secteur des sports



- ➔ Construction/ réhabilitation des stades communaux et départementaux ;
- ➔ Création des académies sportives départementales ;
- ➔ Poursuite de l'expérimentation des classes sportives en football, basketball, handball, athlétisme et arts martiaux en milieu scolaire sur toute l'étendue du territoire national ;
- ➔ Octroi de bourses sportives ;
- ➔ Création d'une chaîne de sport ADO-TV ; etc

Dans le domaine de la promotion des petites et moyennes entreprises et de l'emploi



- ➔ Renforcement de la compétitivité des PME à travers notamment leur mise à niveau, la mise en place d'un mécanisme de financement diversifié, intégré et adapté aux besoins des PME et l'accompagnement des unités informelles à la formalisation ;
- ➔ Mise en œuvre de nouveaux programmes de renforcement de l'employabilité ;
- ➔ Amélioration de la gouvernance du secteur de l'artisanat, etc.

Sur le plan de la décentralisation



- ➔ Renforcement des capacités d'intervention de l'Inspection Générale des Affaires Administratives (IGAA) et des missions de contrôle et d'audit des communes ;
- ➔ Renforcement des ressources FADeC ;
- ➔ Accroissement des crédits délégués ;
- ➔ Mise en œuvre des Plans Départementaux de Coordination des Actions de Développement (PDCAD) ;
- ➔ Elaboration des documents de stratégie en matière de déconcentration, gouvernance locale, économie et finances locales, renforcement des capacités des acteurs locaux, coopération décentralisée et intercommunalité ; etc.

6 Affectations de ressources aux administrations infranationales/locales

6.1. Transferts de ressources aux collectivités locales

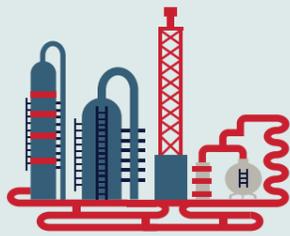
L'Etat central à travers son budget s'ingénie depuis plusieurs années pour une meilleure identification des besoins/priorités des populations et pour la mise en place des infrastructures sociocommunautaires dans toutes les collectivités du Bénin. Cette volonté de l'Etat de prendre en compte du développement à la base dans la gestion des finances publiques passe par un processus articulé et guidé.

De façon précise, les appuis financiers aux communes servent à la réalisation :

- ➔ des modules de classes, bureaux, magasins et latrines ;
- ➔ des dispensaires, centres de santé, maternités et logements pour agents de santé ;
- ➔ des hangars, boutiques, marchés et gares routières ;
- ➔ des clôtures de centres de santé et d'aires de jeux ;
- ➔ des réhabilitations d'infrastructures sociocommunautaires et scolaires ;
- ➔ des aménagements et entretiens de pistes rurales et voies urbaines ;
- ➔ des constructions de dalots et ponceaux ;
- ➔ des aménagements d'espaces publics, de sites touristiques et de centres de loisirs ;
- ➔ des constructions et réhabilitations d'adduction d'eau villageoise (AEV) et de forages ;
- ➔ des installations de dispositifs d'éclairage solaire, etc.

Au titre de l'année 2021, l'argent de l'Etat à transférer aux Communes par le canal de Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) est estimé à un montant global de 47,230 milliards de FCFA contre **47,239 milliards de FCFA** en 2020. La décomposition des crédits prévisionnels du FADeC en FADeC-non affecté et FADeC affecté se présente comme suit :

Dans le domaine de l'énergie



- ➔ Accroissement de l'accès sécurisé des populations à l'électricité ;
- ➔ Promotion de la diversification des sources d'énergie et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- ➔ Amélioration de la gestion du secteur ;
- ➔ Accroissement des capacités nationales de production et de transport de l'énergie électrique à travers, entre autres :

- la construction d'une centrale thermique IPP de 136 MW à Maria Gléta ;
- la construction d'une centrale thermique IPP de GENESIS de 25 MW ;
- la construction d'une centrale solaire IPP de GREEN HEART POWER AFRICA de 10 MW ;
- la construction d'une centrale solaire IPP de 50 MW à Natitingou, Djougou, Parakou, Bohicon (avec l'appui du MCA-Bénin II) ;
- la construction d'une Unité Flottante de Stockage et de Regazéification (FSRU), etc.

Tableau 5 : Prévisions du FADeC non Affecté

Rubriques Budgétaires	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Ecart	Taux (%)
Rubriques Budgétaires	3,000	4,000	1,000	33,3
FADeC-non affecté investissement sur ressources intérieures	13,000	14,000	1,000	7,7
FADeC-non affecté investissement sur ressources extérieures	19,405	15,863	-3,542	-18,3
Total FADeC-non affecté	35,405	29,863	-5,542	-15,7

Source: DGB, décembre 2020.

Tableau 6 : Prévisions du FADeC-Affecté

Ministères	Lignes Budgétaires	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Ecart	Taux (%)
M. Santé	Entretiens et Réparations	0,800	0,800	-0,000	0,0
	Investissement	0,800	0,800	0,000	0,0
	Santé communautaire	1,700	1,000	0,700	41,2
MEMP	Investissement	3,600	4,320	0,720	20,0
MESFTP	Investissement	0,085	0,085	0,000	0,0
MAEP	Investissement	1,500	1,500	0,000	0,0
MCVDD	Investissement (Assainissement)	0,100	1,030	0,930	930,0
MIT	Investissement (Pistes rurales)	2,921	3,505	0,584	20,0
MTCA	Investissement (Culture)	0,250	0,250	0,000	0,0
M. Sports	Fonctionnement (Sport)	0,077	0,077	0,000	0,0
Total FADeC affecté		11,833	13,367	1,534	13,0

Source: DGB, décembre 2020.

6.2. Subventions aux offices et sociétés d'Etat

Le Gouvernement appuie financièrement, chaque année, plusieurs structures d'Etat dans la mise en œuvre de leurs activités qui concourent à la délivrance de certains services aux populations. Pour l'année 2021, les subventions de l'Etat à

accorder aux **Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA)** et aux **Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)** sont de plus de **69,458 milliards de FCFA**.

7 Les dépenses de l'Etat ainsi détaillées dépassent-elles l'argent à collecter ?

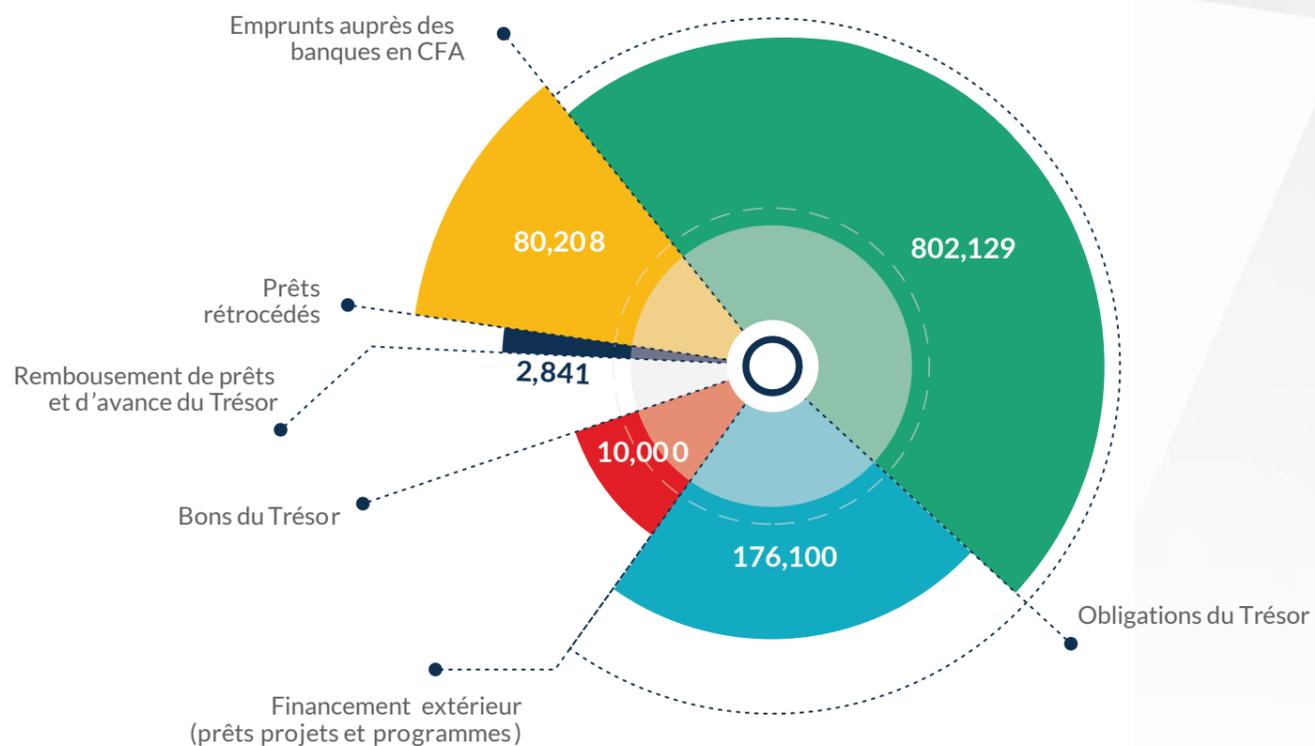
La somme d'argent que le Gouvernement compte consacrer aux dépenses courantes et aux investissements en 2020 (1 780,229 milliards de FCFA) est supérieure à la somme qu'il espère obtenir par le biais des impôts et autres recettes à percevoir (1 349,914 milliards de FCFA). L'argent qui manque ainsi à l'Etat pour couvrir ses dépenses est 430,315 milliards de FCFA, correspondant à 4,5% du PIB, en recul de 0,6 point de pourcentage par rapport au niveau de 5,1% attendu à fin décembre 2020. Il s'appelle le déficit budgétaire.

8 Comment le Gouvernement compte-t-il mobiliser l'argent qui va lui manquer : Emprunts de l'Etat

Pour trouver ce qui va manquer en 2021, le Gouvernement va emprunter une somme de 1 102,278 milliards de FCFA auprès des banques locales et des partenaires extérieurs.

La figure ci-dessous donne le montant pour chaque source de financement.

Schéma 3 : Répartition des nouveaux emprunts de l'Etat pour l'année 2021 (en milliards de FCFA)

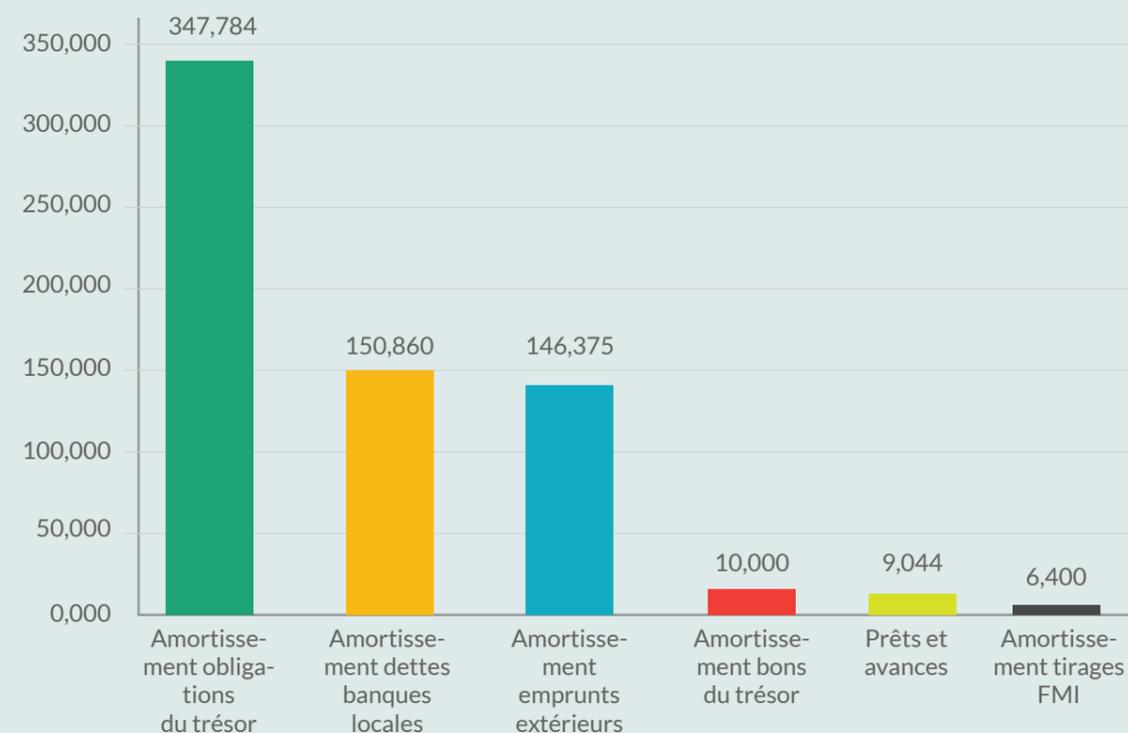


Source : DGB, octobre 2020.

9 Mais l'Etat ne veut-il pas rembourser l'argent qu'il avait déjà emprunté auprès des partenaires au développement comme le FMI, la Banque Mondiale et des opérateurs économiques de notre pays ?

Pour l'année 2021, l'Etat a prévu, dans le projet de loi de finances, de rembourser une partie de **671,963 milliards de FCFA**. Le développement est sa dette aux partenaires au développement et présenté comme suit :

Schéma 4 : Dettes de l'Etat à rembourser en 2021 (en milliards de FCFA)



Source : DGB, octobre 2020.



**Quelques mesures
sociales et écono-
miques portées par le
projet de loi de finances
pour l'année 2021**

Au plan social et dans le contexte de la riposte sanitaire, économique et sociale face au coronavirus (COVID-19), les principales mesures portées par le budget de l'Etat 2021 sont tournées vers :

- ➔ la poursuite du développement communautaires ; réalisation des dispositifs de l'espace public de protection sociale de Conservation des Eaux et du Sol (CES) (dynamisation et renforcement des moyens dans les parcelles cultivées ; réalisation des quatre-vingt-cinq (85) Centres de travaux de traitement biologique des ravins Promotion Sociale répartis dans toutes dans les communes - Poursuite des travaux les communes du Bénin) avec l'intégration de réalisation de forages à gros débit et des de nouvelles dimensions relativement aux Systèmes d'Adductions d'Eau Villageoises gardereries publiques, aux centres d'accueil des multi Villages (SAEPmV) et des prestations du enfants en situation vulnérable, etc. ; projet.)
- ➔ la poursuite de la mise en œuvre du projet « Assurance pour le Renforcement du capital Humain » et la densification des activités du volet « micro crédit » ; ➔ le renforcement de la politique d'accès à l'éducation pour tous : la consolidation du programme intégré d'alimentation scolaire par son extension à d'autres écoles du Bénin ;
- ➔ le renforcement des moyens pour la réalisation de l'accès universel à l'eau potable aux populations (démarrage des travaux d'aménagement des barrages hydro-agricole de Sépounga, Dékandli et de 11 petits et moyens barrages dans le bassin du niger et de valorisation de 100 forages artésiens dans le sous-secteur ; conception du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin (SDAGE) de la Volta ; réalisation des dispositifs biologiques de Défense et de Restauration du Sol (DRS) dans les terres ➔ la poursuite de la mesure d'aides universitaires pour inciter à l'excellence dans les universités publiques (Cette mesure est instituée pour les étudiants non bénéficiaires d'allocation en début de cycle mais qui réalisent des performances pendant le cycle) ; ➔ la conversion des montants payés au titre de la TVM par le véhicules de transport en commun en crédit d'impôt pour le compte de l'année 2021.

Au plan des infrastructures économiques, les mesures nouvelles contenues dans le projet de budget 2021 visent :

- ➔ la valorisation du patrimoine national et le développement du tourisme (démarrage des travaux de réhabilitation du Fort Portugais et la construction du Musée International de la Mémoire et de l'Esclavage (MIME) à Ouidah ; démarrage des travaux de construction du complexe touristique « MARINA » près de la Porte du non-retour ; construction d'habitats lacustres à Ganvié ; démarrage des travaux de construction du collège de Ganvié ; finalisation des études techniques architecturale, muséographique et scénographique du Musée de l'épopée des Amazones et des Rois de Danhomè ainsi que le démarrage des travaux sur financement de l'AFD ; réalisation des travaux d'aménagement (réhabilitation) des musées publics, places et sites touristiques à Allada, Bohicon, Natitingou, Nikki, Parakou, Porto-Novo, Ouidah ; etc.)
- ➔ l'indépendance énergétique (construction d'une deuxième centrale thermique en cycle combiné avec celle mise en service en septembre 2019 pour une capacité de 120MW ; construction de la centrale thermique Genesis de 20 MW et d'une unité flottante de regazéification (FSRU) pour alimenter les centrales et la sous-région en gaz naturel ; entame du processus de diversification à

16,30% d'énergie renouvelable du mix-énergétique du Bénin, à travers le démarrage de la construction de plusieurs centrales solaires photovoltaïque d'environ 95 MW (50 MW, MCA Bénin 2 ; 25 MW DEFISSOL ; 10 MW IPP Greenheart, 10 MW SOBES) dans les localités de Bohicon, Parakou, Natitingou, Djougou, kandi et Sakété. Ce qui marque la levée d'option pour la transition énergétique, la projection de l'atteinte à l'horizon 2021 d'une puissance disponible de 300 à 406MW.)

- ➔ la poursuite de réalisation d'importantes infrastructures de voiries, notamment des ouvrages d'aménagement urbain dans plusieurs villes du Bénin suivie de leur livraison effective ;
- ➔ la mise en œuvre de la deuxième phase du projet de modernisation et de construction (contractualisation pour la construction des quinze (15) marchés de la deuxième phase à l'instar des trente-cinq (35) marchés urbains et régionaux de la première phase) ;
- ➔ la mise en place d'un ensemble de mesures dédiées à la protection et à la promotion des PME en application de la loi n°2020-03 du 03 mars 2020 portant promotion et développement des micro, petites et moyennes entreprises en république du Bénin.

A photograph of a rusty metal lantern on a pedestal. The lantern is dark and has a glass globe inside. It is mounted on a rectangular, rusted metal base. The background is a light, overcast sky.

IV - Quelques actions ou décisions du Gouvernement dans le domaine des impôts

Pour une bonne mobilisation des ressources en vue d'une meilleure couverture des charges de l'Etat au titre de l'année 2021, plusieurs stratégies/mesures sont à observer par le Ministère de l'Economie et des Finances.

- ⊕ Reconduction de la dispense de pénalité de retard accordée aux contribuables qui souscrivent spontanément, pour la première fois, leurs déclarations en régularisation des affaires réalisées au titre des exercices antérieurs ;
- ⊕ Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier et les accessoires (bruleurs, supports marmites pour les bouteilles de 3 et 6 kg, tuyaux, raccords, détendeurs, réchauds à gaz sans four et robinet-détendeurs) pour gaz domestique, importés, fabriqués ou vendus en République du Bénin **dans le but de faciliter l'accès au gaz domestique et à ses accessoires aux ménages à moindre coût ;**
- ⊕ Extension de l'exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les motos électriques et hybrides **en vue de faciliter la création de nouveaux emplois à travers l'installation des sites de production d'énergies renouvelables ;**
- ⊕ Amélioration du recouvrement de la taxe de développement local sur les produits miniers **dans le but d'améliorer les recettes propres des communes ;**
- ⊕ Exonération de la Taxe Professionnelle Synthétique sur les douze (12) premiers mois d'activités des entreprises nouvelles et réaménagement de ses règles de calcul **pour faciliter l'auto-liquidation et le paiement spontané de l'impôt ;**
- ⊕ Exonération de la patente sur les douze (12) premiers mois d'activités des entreprises nouvelles et clarification du mode de détermination du droit fixe de la patente ;
- ⊕ Exonération des rémunérations de stage de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et du versement patronal sur salaires (VPS).
- ⊕ Poursuite de la lutte contre ceux qui ne paient correctement leurs impôts (fraude fiscale) et contre ceux qui cachent l'argent dans d'autres pays (évasion fiscale).



Conclusion

La loi de finances (y compris le budget de l'Etat) pour l'année budgétaire 2021, votée par les Honorables Députés à l'Assemblée Nationale, est égal, en ressources et en charges, à la somme de 2 452,192 milliards de FCFA contre 2 167,099 milliards de FCFA prévus en loi de finances rectificative pour la gestion 2020.

Sa mise en œuvre par le Gouvernement continuera de consolider le développement de notre pays et à améliorer les conditions de vie de tous les béninois avec plus de moyens financiers pour les couches les plus vulnérables des populations du Bénin.

Copie du projet

Pour avoir une copie de la loi de finances ou tout autre document qui l'accompagne, vous êtes vivement invités à nous contacter via :



Notre site internet
www.budgetbenin.bj



au numéro de téléphone
(+229) 21 30 09 07



GLOSSAIRE

Année/exercice budgétaire : période d'exécution du budget allant du 1er janvier au 31 décembre.

Audit : diagnostic global portant sur l'examen des comptes et l'évolution de l'organisation et de la gestion d'une collectivité ou d'un organisme.

Budget national : ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat voté par les Députés pour une année.

Budgétisation : procédé consistant à intégrer ou réintégrer dans le budget des opérations qui n'y figuraient pas ou plus.

Crédits : autorisation de dépenser, accordée sur un montant déterminé, pour un objet également déterminé.

Croissance économique : augmentation de la création de la richesse nationale au cours d'une année.

Contrôle : action de vérifier ou de comparer le degré de conformité, sinon d'identité, entre un modèle de référence et ce qui se fait ou est fait.

Comptes d'affection spéciale : ils retracent des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont en relation directe avec les dépenses concernées

Dettes publiques: ensemble des emprunts contractés par l'Etat et des organismes publics, dette résultant de ces emprunts émis par eux.

Dépenses de personnel : ces dépenses regroupent les charges correspondant aux traitements, salaires et charges des personnels civils et militaires actifs des pouvoirs publics (présidence de la République, Assemblée nationale, ministères et autres institutions ...).

Débat d'Orientation Budgétaire : discussion qui a lieu au Parlement avant le vote du budget pour présenter les grandes orientations de la politique budgétaire.

Déficit budgétaire : argent qui manque à l'Etat pour couvrir ses dépenses.

Emprunt : somme d'argent versée par une personne qui a plus d'argent à une autre qui en a besoin, cette dernière s'engage à la rembourser avec ou sans intérêts sur une période.

Engagement de dépenses : première phase de l'exécution de la dépense, elle constitue le fait générateur de la dépense.

Evasion fiscale : fait de contourner la loi fiscale pour ne pas payer son impôt.

Fraude fiscale : fait de ne pas payer ses impôts à l'Etat, en violation de la loi fiscale.

Investissement : construction et équipement d'infrastructures comme les routes, hôpitaux et salles de classe.

Opérations de Trésorerie : action financière réalisée sur le compte bancaire d'une personne morale ou d'une personne physique et mis à leur disposition par les gestionnaires de compte.

Paiement : opération par laquelle un comptable public éteint une dette de l'Etat ou d'un organisme public envers un créancier.

Processus budgétaire : Ensemble d'étapes de formulation, d'approbation, d'exécution et de contrôle et d'évaluation du budget d'une année.

Redevabilité : faire connaître aux autres ce que l'on fait.

Suivi-évaluation : action de suivre ce qui se fait, de passer les progrès en revue, d'identifier les problèmes et de faire des ajustements de manière à ce que tout marche bien.

Subventions : aides financières attribuées sous forme de don non remboursable à une structure ou un service de l'Etat.

Transferts courants : revenus payés à des bénéficiaires même sans avoir rendus de services effectivement économiques (exemple : pensions, bourses, etc.).

